

# Fiche signalétique

## 1. Identification du produit et de l'entreprise

<b>Nom commun</b>	: Moteur-Shampoo
<b>Utilisations</b>	: Nettoyage de moteur et de pièces moteur.
<b>Fournisseur/Fabriquant</b>	: Les Savons Evy Inc. 3460, 39ème Avenue Montréal, QC, H1A 3V1 Tél : (514) 642-9920 Sans frais : 1-800-715-6687 Fax : (514) 642-4278 Email : info@savonevy.com
<b>En cas d'urgence</b>	: CANUTEC (613) 996-6666
<b>FS rédigée par:</b>	: Kemika XXI Inc. + 1-450-435-7475

## 2. Identification des dangers

<b>État physique</b>	: Liquide. [Clair.]
<b>Odeur</b>	: Citron.
<b>Couleur</b>	: Incolore.
<b>Statut des risques</b>	: Ce produit est classé comme dangereux sous le SIMDUT au Canada.
<b>Vue d'ensemble des urgences</b>	: DANGER !

LIQUIDE ET VAPEUR INFLAMMABLES. COMBUSTIBLE. PEUT CAUSER LA MORT SI INHALÉ. NOCIF PAR ABSORPTION CUTANÉE OU PAR INGESTION. CAUSE UNE IRRITATION DES VOIES RESPIRATOIRES, DES YEUX ET DE LA PEAU. PEUT PROVOQUER UNE ALLERGIE DE LA PEAU. CONTIENT UNE SUBSTANCE CAPABLE D'ENDOMMAGER L'ORGANE CIBLE.

Liquide inflammable. Très toxique par inhalation. Toxique par contact avec la peau et par ingestion. Gravement irritant pour les yeux. Irritant pour les voies respiratoires et la peau. Peut entraîner une sensibilisation par contact avec la peau. Tenir loin de la chaleur, des étincelles et des flammes. Éviter l'exposition - se procurer des instructions spéciales avant l'utilisation. Éviter de respirer les vapeurs ou le brouillard. Ne pas ingérer. Ne pas mettre en contact avec les yeux, la peau ou les vêtements. Contient une substance capable d'endommager l'organe cible. Utiliser uniquement dans un environnement bien aéré. Garder le récipient hermétiquement fermé lorsque le produit n'est pas utilisé. Laver abondamment après usage.

### Effets aigus potentiels sur la santé

<b>Yeux</b>	: Gravement irritant pour les yeux. Risque de lésions oculaires graves.
<b>Peau</b>	: Toxique par contact avec la peau. Irritant pour la peau. Peut entraîner une sensibilisation par contact avec la peau.
<b>Inhalation</b>	: Très toxique par inhalation. Irritant pour les voies respiratoires.
<b>Ingestion</b>	: Toxique en cas d'ingestion.
<b>Effets chroniques potentiels sur la santé</b>	: <b>EFFETS CANCÉROGÈNES</b> : Classé A3 (Prouvé pour l'animal.) selon OU par ACGIH [2-Butoxyéthanol]. Classé 3 (Ne peut être classifié pour l'homme.) selon OU par CIRC [2-Butoxyéthanol]. Classé 3 (Ne peut être classifié pour l'homme.) selon OU par CIRC [D-Limonene]. <b>EFFETS MUTAGÈNES</b> : Non disponible. <b>EFFETS TÉRATOGENÈS</b> : Non disponible.

<b>Conditions médicales aggravées par une surexposition</b>	: Des troubles digestifs, respiratoires et cutanés préexistants et des troubles impliquant tout organe cible mentionné dans le chapitre intitulé "Identification des risques" peuvent être aggravés par une surexposition à ce produit.
---	---

### Voir Information toxicologique (section 11)

### 3 . Information sur les composants

#### Canada

Nom	Numéro CAS	%
Solvant Stoddard	8052-41-3	60 - 100
2-Butoxyéthanol	111-76-2	5 - 10
D-Limonène	5989-27-5	1 - 5
Alcools, C9-11, Ethoxylé	68439-46-3	1 - 5

### 4 . Description des premiers secours à porter en cas d'urgence

- Contact avec les yeux** : Vérifier si la victime porte des verres de contact et dans ce cas, les lui enlever. En cas de contact avec les yeux, rincer immédiatement avec beaucoup d'eau. Consulter un médecin.
- Contact avec la peau** : En cas de contact, rincer immédiatement la peau à grande eau pendant au moins 20 minutes. Consulter un médecin.
- Inhalation** : En cas d'inhalation, déplacer à l'air frais. En l'absence de respiration, recourir à la respiration artificielle. Consulter un médecin.
- Ingestion** : Ne pas faire vomir. Ne rien faire ingérer à une personne inconsciente. Consulter un médecin.
- Note au médecin traitant** : Il n'existe aucun antidote spécifique. Le personnel médical doit communiquer avec un centre antipoison.

### 5 . Mesures de lutte contre l'incendie

- Inflammabilité du produit** : Inflammable.
- Produits de la combustion** : Les produits de décomposition peuvent éventuellement comprendre les substances suivantes:  
oxydes de carbone
- Moyens d'extinction**
- Utilisables** : Utiliser des poudres chimiques sèches, du CO<sub>2</sub>, de l'eau vaporisée (brouillard) ou de la mousse.
- Non utilisables** : NE PAS utiliser de jet d'eau.
- Dangers spéciaux en cas d'exposition** : En présence d'incendie, circonscrire rapidement le site en évacuant toute personne se trouvant près des lieux de l'accident. Ne prendre aucune mesure impliquant un risque personnel ou en l'absence de formation adéquate. Déplacer les contenants hors de la zone embrasée si cela ne présente aucun risque. Refroidir les conteneurs exposés aux flammes avec un jet d'eau pulvérisée.
- Liquide inflammable. Si ce produit est chauffé ou se trouve au contact du feu, une augmentation de pression se produit et le conteneur peut éclater, avec un risque d'explosion ultérieure. Les écoulements dans les égouts peuvent créer des risques de feu ou d'explosion.
- Équipement de protection spécial pour le personnel préposé à la lutte contre le feu** : Il est impératif que les pompiers portent un équipement de protection adéquat, ainsi qu'un appareil respiratoire autonome (ARA) équipé d'un masque couvre-visage à pression positive.

## 6 . Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

- Précautions individuelles** : Ne prendre aucune mesure impliquant un risque personnel ou en l'absence de formation adéquate. Évacuer les environs. Empêcher l'accès aux personnes gênantes ou non protégées. NE PAS TOUCHER ni marcher dans le produit répandu. Éteindre toutes les sources d'inflammation. La zone de danger doit être exempte de cigarettes ou flammes. Éviter de respirer les vapeurs ou le brouillard. Assurer une ventilation adéquate. Porter un appareil respiratoire approprié lorsque le système de ventilation est inadéquat. Revêtir un équipement de protection individuelle approprié (voir Section 8).
- Précautions environnementales** : Évitez la dispersion des matériaux déversés, ainsi que leur écoulement et tout contact avec le sol, les voies navigables, les drains et les égouts. Avertir les autorités compétentes si le produit a engendré une pollution environnementale (égouts, voies navigables, sol ou air)
- Méthodes de nettoyage** : Arrêter la fuite si cela ne présente aucun risque. Écarter les conteneurs de la zone de déversement. S'approcher des émanations par l'amont. Empêcher la pénétration dans les égouts, les cours d'eau, les sous-sol ou les zones confinées. Éliminer les déversements dans une station de traitement des effluents ou procéder de la façon suivante. Contenir les fuites et les ramasser à l'aide de matières absorbantes non combustibles telles que le sable, la terre, la vermiculite, la terre à diatomées. Les placer ensuite dans un récipient pour élimination conformément à la réglementation locale (voir section 13). Utiliser des outils à l'épreuve des étincelles et du matériel à l'épreuve des explosions. Éliminer par l'intermédiaire d'une entreprise spécialisée autorisée. Le matériel absorbant contaminé peut poser le même danger que le produit déversé. Nota : Voir section 1 pour de l'information relative aux urgences et voir section 13 pour l'élimination des déchets.

## 7 . Précautions de stockage, d'emploi et de manipulation

- Manutention** : Revêtir un équipement de protection individuelle approprié (voir Section 8). Il est interdit de manger, boire ou fumer dans les endroits où ce produit est manipulé, entreposé ou traité. Les personnes travaillant avec ce produit devraient se laver les mains et la figure avant de manger, boire ou fumer. Les personnes ayant des antécédents de sensibilisation cutanée ne doivent pas intervenir dans les processus utilisant ce produit. Ne pas mettre en contact avec les yeux, la peau ou les vêtements. Éviter de respirer les vapeurs ou le brouillard. Ne pas ingérer. Utiliser uniquement dans un environnement bien aéré. Porter un appareil respiratoire approprié lorsque le système de ventilation est inadéquat. Ne pas pénétrer dans les lieux d'entreposage et dans un espace clos à moins qu'il y ait une ventilation adéquate. Garder dans le conteneur d'origine ou dans un autre conteneur de substitution homologué fabriqué à partir d'un matériau compatible et tenu hermétiquement clos lorsqu'il n'est pas utilisé. Tenir éloigné de la chaleur, des étincelles, de la flamme nue, ou de toute autre source d'inflammation. Utiliser un équipement électrique (de ventilation, d'éclairage et de manipulation) anti-explosion. Utilisez les outils sans étincelage. Éviter l'accumulation de charges électrostatiques. Pour éviter un incendie ou une explosion, pendant le transfert d'un produit, dissiper l'électricité statique en mettant à la terre et en attachant les récipients et l'équipement avant le transfert du produit. Les conteneurs vides retiennent des résidus de produit et peuvent présenter un danger. Ne pas réutiliser ce conteneur.
- Entreposage** : Entreposer conformément à la réglementation locale. Entreposer dans un endroit isolé et approuvé. Entreposer dans le contenant original à l'abri de la lumière solaire, dans un endroit sec, frais et bien ventilé, à l'écart des substances incompatibles (voir la section 10), de la nourriture et de la boisson. Éliminer toutes les sources d'inflammation. Séparer des matières comburantes. Garder le récipient hermétiquement fermé lorsque le produit n'est pas utilisé. Les récipients ouverts doivent être refermés avec soin et maintenus en position verticale afin d'éviter les fuites. Ne pas stocker dans des conteneurs non étiquetés. Utiliser un récipient approprié pour éviter toute contamination du milieu ambiant.

## 8 . Procédures de contrôle de l'exposition des travailleurs et caractéristiques des équipements de protection individuelle

### Canada

#### Nom du produit

Solvant Stoddard

2-Butoxyéthanol

#### Limites d'exposition

**ACGIH TLV (États-Unis, 1/2006).**

TWA: 525 mg/m<sup>3</sup> 8 heure(s).

TWA: 100 ppm 8 heure(s).

**ACGIH TLV (États-Unis, 1/2006).**

TWA: 20 ppm 8 heure(s).

Consulter les responsables locaux compétents pour connaître les valeurs d'exposition limites considérées comme acceptables.

#### Mesures techniques

: Utiliser uniquement dans un environnement bien aéré. Utiliser des enceintes fermées, une ventilation par aspiration à la source, ou d'autres systèmes de contrôle automatique intégrés afin de maintenir le seuil d'exposition du technicien aux contaminants en suspension dans l'air inférieur aux limites recommandées ou légales. Les mesures d'ingénierie doivent aussi maintenir les concentrations en gaz, en vapeur ou en poussière en dessous de tout seuil minimal d'explosion. Utiliser un équipement de ventilation anti-explosion.

#### Yeux

: Lunettes de sécurité.

#### Peau

: Survêtement complet.

#### Respiratoire

: Un système de respiration n'est pas requis sous les conditions d'utilisation normales et prévues.

#### Mains

: Caoutchouc naturel (latex).



#### HMIS Code/Équipement de protection individuelle

: B

#### Protection individuelle lors d'un grand déversement

: Lunettes de sécurité, lunettes anti-éclaboussures ou masque facial. Gants étanches. Vêtement de protection complet. Bottes. Le port d'un respirateur autonome approuvé NIOSH ou l'équivalent est recommandé de même qu'un vêtement de protection complet.

#### Mesures d'hygiène

: Se laver les mains, les avant-bras et le visage à fond après avoir manipulé ces composés, avant de manger, de fumer et d'aller aux sanitaires, de même qu'à la fin de la journée. Suivre les mesures d'hygiène industrielle appropriées.

## 9 . Propriétés physico-chimiques

#### État physique

: Liquide. [Clair.]

#### Point d'éclair

: Coupe fermée: 57°C (134,6°F) [Tagliabue.]

#### Couleur

: Incolore.

#### Odeur

: Citron.

#### Solubilité

: Très légèrement soluble dans les substances suivantes: l'eau froide et l'eau chaude.

## 10 . Stabilité du produit et réactivité

- Stabilité du produit et réactivité** : Le produit est stable.
- Incompatibilité avec différentes substances** : Réactif ou incompatible avec les matières suivantes : matières comburantes, les acides et les alcalins.
- Produits de décomposition dangereux** : Dans des conditions normales de stockage et d'utilisation, aucun produit de décomposition dangereux ne devrait apparaître.
- Polymérisation dangereuse** : Ne se produira pas.
- Conditions de réactivité** : Inflammable en présence des matières ou conditions suivantes : flammes nues, étincelles et décharge statique.  
Légèrement inflammable en présence des matières ou conditions suivantes : chaleur.

## 11 . Informations toxicologiques

### Données toxicologiques

Nom du produit ou de l'ingrédient	Test / Voie	Espèces	Résultat
Solvant Stoddard	DL Cutané	Lapin	>3 g/kg
	DL Orale	Rat	>5 g/kg
2-Butoxyéthanol	DL50 Cutané	Lapin	220 mg/kg
	DL50 Intra-péritonéal	Rat	220 mg/kg
	DL50 Intra-veineux	Rat	307 mg/kg
	DL50 Orale	Rat	470 mg/kg
	DL50 Orale	Rat	917 mg/kg
	DL50 Non déclaré	Rat	917 mg/kg
	TDL0 Orale	Rat	500 mg/kg
	TDL0 Non déclaré	Rat	250 mg/kg
D-Limonene	DL50 Cutané	Lapin	>5 g/kg
	DL50 Intra-péritonéal	Rat	3600 mg/kg
	DL50 Intra-veineux	Rat	110 mg/kg
	DL50 Orale	Rat	4400 mg/kg
	DImin Sub-cutané	Rat	30200 mg/kg

### Effets aigus

- Yeux** : Gravement irritant pour les yeux. Risque de lésions oculaires graves.
- Peau** : Toxique par contact avec la peau. Irritant pour la peau. Peut entraîner une sensibilisation par contact avec la peau.
- Inhalation** : Très toxique par inhalation. Irritant pour les voies respiratoires.
- Ingestion** : Toxique en cas d'ingestion.
- Effets chroniques potentiels sur la santé** : **EFFETS CANCÉROGÈNES**: Classé A3 (Prouvé pour l'animal.) selon OU par ACGIH [2-Butoxyéthanol]. Classé 3 (Ne peut être classifié pour l'homme.) selon OU par CIRC [2-Butoxyéthanol]. Classé 3 (Ne peut être classifié pour l'homme.) selon OU par CIRC [D-Limonene].  
**EFFETS MUTAGÈNES**: Non disponible.  
**EFFETS TÉRATOGENÈS**: Non disponible.
- Organes cibles** : Contient des produits causant des lésions aux organes suivants : le sang, reins, foie, le système lymphatique, les voies respiratoires supérieures, peau, système nerveux central (SNC), oeil, cristallin ou cornée.

## 12 . Informations écotoxicologiques

### Données sur l'écotoxicité

Nom du produit ou de l'ingrédient	Espèces	Test	Exposition	Résultat
2-Butoxyéthanol	Poisson	Mortality	96 heures	Aiguë CL50 1490 mg/L
D-Limonene	Daphnie	Intoxication	48 heures	Aiguë CE50 69,6 mg/L
	Poisson	Mortality	96 heures	Aiguë CL50 0,702 mg/L
Nonyl phénol éthoxylé	Poisson	Mortality	96 heures	Aiguë CL50 >1000 mg/L
	Poisson	Mortality	96 heures	Aiguë CL50 >10 mg/L
	Poisson	Mortality	96 heures	Aiguë CL50 7,9 mg/L
	Poisson	Mortality	96 heures	Aiguë CL50 7,6 mg/L
	Poisson	Mortality	96 heures	Aiguë CL50 4,7 mg/L
	Poisson	Mortality	96 heures	Aiguë CL50 1,3 mg/L

**Précautions environnementales** : Toxique pour les organismes aquatiques, peut entraîner des effets néfastes à long terme pour l'environnement aquatique.





**Produits de dégradation** : Produits de dégradation: oxydes de carbone (CO, CO<sub>2</sub>) et de l'eau.

## 13 . Informations sur les possibilités d'élimination des déchets

**Élimination des déchets** : Il est important de réduire au minimum, voire d'éviter la génération de déchets chaque fois que possible. Éliminer le surplus et les produits non recyclables par l'intermédiaire d'une entreprise spécialisée autorisée. La mise au rebut de ce produit, des solutions et de tous les co-produits doit obéir en permanence aux dispositions de la législation sur la protection de l'environnement et l'élimination des déchets et demeurer conforme aux exigences des pouvoirs publics locaux. Évitez la dispersion des matériaux déversés, ainsi que leur écoulement et tout contact avec le sol, les voies navigables, les drains et les égouts.

## 14 . Informations relatives au transport

NAERG : 131

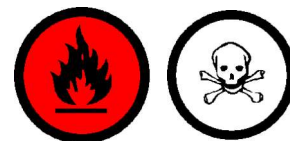
Informations réglementaires	Nom d'expédition correct	Classe	Numéro NU	GE	Étiquette
<b>Classification pour le UN / IMDG / IATA</b>	LIQUIDE INFLAMMABLE, TOXIQUE, N.S.A. (2-Butoxyéthanol, Solvant Stoddard)	3, (6.1)	UN1992	III	 
<b>Classification pour le TMD</b>	LIQUIDE INFLAMMABLE, TOXIQUE, N.S.A. (2-Butoxyéthanol, Solvant Stoddard)	3, (6.1)	UN1992	III	 

## 15 . Informations réglementaires

### Canada

#### SIMDUT (Canada)

- : Classe B-3: Liquide combustible ayant un point d'éclair entre 37.8°C (100°F) et 93.3°C (200°F).
- Classe D-1A: Substance ayant des effets toxiques immédiats et graves (TRÈS TOXIQUE).
- Classe D-2B: Matières causant d'autres effets toxiques (TOXIQUE).



**Substances toxiques au sens de la LCPE (Loi canadienne sur la protection de l'environnement):** Aucun des composants n'est répertorié.

**ARET canadien:** Aucun des composants n'est répertorié.

**NPRI canadien:** Les composants suivants sont répertoriés:

Stoddard solvant; 2-Butoxyethanol; D-Limonene

**Substances désignées en Alberta:** Aucun des composants n'est répertorié.

**Substances désignées dans l'Ontario:** Aucun des composants n'est répertorié.

**Substances désignées au Québec:** Aucun des composants n'est répertorié.

**Ce produit a été classé en accord avec les critères de classification du RPC au Canada. Cette fiche signalétique contient toute l'information requise par le RPC.**

#### Listes internationales

- : Ce produit, (et ses ingrédients) est (sont) inscrit(s) dans les inventaires nationaux, ou est (sont) exempté(s) de l'être en Australie (AICS), en Europe (EINECS/ELINCS), en Corée (TCCL), au Japon ((METI), aux Philippines (RA6969).

## 16 . Autres informations

### Hazardous Material Information System

:

#### HMIS RATING

Santé	2
Risques d'incendie	2
Danger physique	0
Protection individuelle	B

#### ÉVALUATION DU DANGER

- 4- Extrême
- 3- Sévère
- 2- Modéré
- 1- Faible
- 0- Minimum

Consultez la section 8 pour obtenir de l'information plus détaillée sur la protection individuelle.

### National Fire Protection Association (États-Unis)

:



### Références

- : ANSI Z400.1, MSDS Standard, 2004. -Fiche signalétique du fabricant. -Gazette du Canada Partie II, Vol. 122, No. 2 Enregistrement DORS/88-64 31 décembre 1987 Loi sur les Produits Dangereux, "Liste de divulgation des Ingrédients". - Règlement canadien du Transport des Matières Dangereuses, et les Annexes, Version Langage Clair, 2005.

### Date d'édition Version

- : 2011/12/12
- : 1

**Avis au lecteur**

Au meilleur de nos connaissances, l'information contenue dans ce document est exacte. Toutefois, ni le fournisseur ci-haut mentionné, ni aucune de ses succursales ne peut assumer quelque responsabilité que ce soit en ce qui a trait à l'exactitude ou à la complétude des renseignements contenus aux présentes. Il revient exclusivement à l'utilisateur de déterminer l'appropriation des matières. Toutes les matières peuvent présenter des dangers inconnus et doivent être utilisées avec prudence. Bien que certains dangers soient décrits aux présentes, nous ne pouvons garantir qu'il n'en existe pas d'autres.